

REGLEMENT COUVERT DE "TOURBILLON" À OVRONNAZ

RÉSERVATIONS

Les réservations doivent être faites auprès de la Municipalité de Leytron : 027 305 10 00.

Merci de contacter la concierge, Mme Nathalie Luisier ☎ 079 637 25 91 pour l'état des lieux, la remise des clés et les instructions utiles (fonctionnement du chauffage, de l'électricité et du gaz).

PRIX DE LOCATION

- Utilisation de la totalité du couvert **Fr. 450.-**
- Utilisation de la moitié du couvert **Fr. 225.-**

ANNULATION

L'annulation est à annoncer auprès de l'administration communale au plus tôt mais au moins 14 jours avant la date de la réservation. Ce délai passé, 50% du prix de location sera facturé par l'Administration communale de Leytron pour ses frais administratifs.

MISE À DISPOSITION DU COUVERT ET RESTITUTION

Une caution de Fr. 100.- sera demandée lors de la remise de la clé et rendue lors de sa restitution. Un contrôle du couvert sera effectué avant et après utilisation et les dégâts et déprédations occasionnés seront facturés aux responsables, de même que les frais de nettoyage en cas de restitution non conforme aux directives.

RECOMMANDATIONS

- Ce couvert est non-fumeur
- Les feux seront allumés uniquement aux endroits prévus à cet effet ; ils seront soigneusement éteints avant le départ
- Laisser les locaux, cuisine, WC et les abords en parfait état de propreté
- Eteindre les lumières, les plaques, le four de la cuisinière
- Eteindre les chauffages à gaz
- Eteindre la ventilation des planchas
- Fermer les portes du couvert
- Fermer les robinets
- Nettoyer les planchas à l'aide des produits mis à disposition
- Vider les cendriers et ne pas les mettre dans les sacs poubelles
- Evacuer les déchets
- Ne pas emporter de matériel
- Enlever les signalisations qui ont été mises en place par vos soins (ballons, affiches, flèches,...)
- **Aucune nuisance sonore à partir de 21h00 (cf. art. 23 al. 2 du règlement de police communale)**
- Le non-respect du règlement peut entraîner :
 - le paiement des frais de remise en état de l'emplacement et des installations,
 - une amende en application du Règlement communal de police, sans préjudice des autres poursuites judiciaires.
- En période d'hiver, mettre les chauffages électriques de la cuisine et des WC sur « 1 » et fermer les 3 portes (wc + cuisine), afin de conserver la chaleur.

La Bourgeoisie et la Commune de Leytron vous souhaitent de passer d'agréables moments à Ovronnaz et vous invitent à la joie, à l'amitié et à la détente.

BOURGEOISIE ET MUNICIPALITÉ DE LEYTRON

Le Président :

Le Secrétaire :